

MATERNITÉ ■ Réunion, ce matin, à l'hôpital pour la mise en place d'une mission de médiation en septembre

# Maintenant, place à la négociation

L'étude commandée par l'ARH et les collectivités territoriales doit déboucher, d'ici fin décembre, sur un projet médical global en Vaux d'Yonne.

FRANCK MORALES  
franck.morales@centrefrance.com

Six mois, c'est le délai que sont accordé les différents intervenants dans le dossier de la maternité pour accoucher d'un projet d'avenir pour le centre hospitalier et son bassin de santé. Une course contre la montre qui débute, ce matin, avec la convocation du



**DIALOGUE.** Didier Jaffre (au centre) représentera l'ARH au sein du comité de pilotage chargé de définir, d'ici fin décembre, un projet d'avenir pour le centre hospitalier.

l'hôpital, chargé de prendre acte de la décision d'engager un cabinet extérieur pour mener, de septembre à décembre, une étude sur l'organisation des soins et les différentes missions de l'établissement.

## Priorité au dialogue

Cet audit, financé pour moitié par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et les collectivités territoriales, devra également étudier un éventuel maintien de la maternité, en analysant le niveau de réponse aux besoins de santé publique, le caractère opérationnel du transport sanitaire et la capacité de prise en charge des femmes enceintes, en amont et en aval de l'accouchement. À la fin du mois, un comité de pilotage présidé par la di-

rectrice du centre hospitalier, Louise Bichonnet, et rassemblant l'ensemble des acteurs (\*) du dossier, se réunira pour arrêter le cahier des charges de l'étude qui devra être bouclée, au plus tard, le 31 décembre prochain. L'objectif est clairement identifié. Il s'agit de consolider le centre hospitalier sur les quinze prochaines années, en développant les activités médicales répondant au rôle d'un établissement de proximité, en définissant une politique de recrutement et de formation du personnel et en créant les conditions d'un retour à l'équilibre financier (Ndlr : à la fin de l'année, son déficit dépassera 4 M €).

Ce travail d'expertise devra reposer, pour l'essentiel, sur une analyse quantitative et qualitative des données sanitaires et sociales du bassin de

santé de Clamecy et tenir compte des interactions entre les professionnels de santé libéraux et hospitaliers.

Pour autant, si la mise en œuvre de cette mission d'après-pui marque une avancée notable dans les négociations avec l'ARH, elle ne remet nullement en cause la décision de fermeture de la maternité au 31 mars 2008, prise le 25 juin par la Commission exécutive de l'ARH. En l'espèce, seul le tribunal administratif est compétent. Un recours que n'excluent pas les défenseurs de l'hôpital, même si, pour le moment, priorité est donnée au dialogue. ■

(\*) Conseil général, Conseil régional, médecins libéraux, DDASS de la Nièvre et de l'Yonne, personnels de santé, usagers, Commission médicale d'établissement, Réseau de santé et de l'établissement d'Auxerre.